

"Respect-Santé-Nature"
La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

BULLETIN D'INFORMATION N° 24 (mars 2019)

Chers adhérents, chers amis,

Voici quelques nouvelles informations après notre rencontre de février avec M. Lamure.

RSN a souhaité revenir sur la remise de 50 € qu'aurait due accorder la direction aux propriétaires de caravane et MH comme elle l'avait fait pour les propriétaires de bungalow. Devant l'inflexibilité du directeur et son absence de justification de ce « deux poids, deux mesures », nous avons décidé, pour dénoncer la mesquinerie de la direction, de rembourser cette somme à nos adhérents propriétaires de caravane ou de MH. Vous trouverez en pièce jointe le détail de notre opération que nous allons aussi diffuser sur Facebook.

L'association a également demandé au directeur la garantie que les associations seraient concertées et auraient, si besoin, la possibilité d'intervenir dans la rédaction définitive de l'avenant au bail CHM/ mairie. Pour rappel, ce bail imposait aux propriétaires de bungalow de le démonter en cas de non reconduction du bail. Mme Lynch nous a répondu par l'affirmative; nous attendons le projet.

Le Cahier des Charges Technique 2019 n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les associations. Nous avons réclamé la poursuite des discussions en particulier au sujet de la couverture des terrasses, des nouvelles couleurs obligatoires, des claustras...A ce propos, nous vous invitons à vous rapprocher de nous si vous avez des doutes ou des questions sur tel ou tel sujet.

Le pass de 10 entrées gratuites aux Thermes offert pour paiement comptant de la redevance au 15 janvier 2019 a carrément disparu en raison de « la trop grande fréquentation du lieu et du manque de savoir-vivre de certains » dicit M. Lamure. Ce pass gratuit sera remplacé par une formule payante (a priori 80 €) en illimité. D'année en année, les remises diminuent voire se volatilisent ce qui pousse des usagers de plus en plus nombreux à payer en différé leur redevance.

Cependant, il y a quand même du positif avec de nouvelles mesures visant à réduire encore les nuisances sonores au centre commercial et au village des jeunes. Il en va de même pour le déplacement du Trilaba en zone tampon qui devrait soulager le voisinage près de l'entrée du CHM en espérant que la nouvelle localisation ne provoque pas de nouvelles nuisances dans les quartiers Sud ! Il y a aussi l'interdiction de l'entrée aux visiteurs la nuit (sauf invitation) et l'animation *prévention incendie et premiers secours* avec les pompiers de Vendays.

De plus les 50.000 € que nous attendions vont être enfin attribués cet été à des projets naturistes ou en tout cas, pour améliorer la vie des usagers. Les associations sont invitées à faire des propositions avant le 15 avril. Alors, chers adhérents, faites nous part de vos idées !

Nous poursuivons notre collaboration avec l'ANM qui s'est révélée positive durant les difficiles négociations avec Tohapi.

D'ici là, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation !
Bien à vous, le Bureau